



« Règlement particulier »

11^{ème} édition nationale de doubles de « BAD A VILLETTE »



11 & 12 novembre 2023

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2023-2024 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **26 octobre 2023**. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
3. Le Juge-Arbitre sera : **Monsieur Julien LAMERCERIE** du club de Vienne (CBV 38) **Madame Delphine DUCLOS** du Badminton Loisirs Villettois (BLV 38) sera en certification lors de cette compétition.
4. et Ces décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
5. La GEO de la compétition seront **Madame Sandrine PAJIC** du Badminton Loisirs Villettois (BLV 38)
6. Demande du dossier n° **2300119** et compétition autorisée par la ligue AURA et FFBaD : **23.AURA.38/TI.F./005**
7. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
8. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le **samedi 11 novembre 2023** et les doubles mixtes le **dimanche 12 novembre 2023** dans les séries « N1-N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les tableaux seront constitués en poules de 4 avec 2 sortants ou poule unique de 5 ou 6 paires.
9. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de la côte des participants.
10. Un minimum de 5 à 6 tableaux par discipline sera créé afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série.
11. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 21 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 23 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.
12. Le mode d'inscription seront uniquement par Badnet : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=19448>
13. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL 3 » pour les N, R et D et le volant « Yonex Mavis 500 » pour les P et Non-classés.
14. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage pendant l'ensemble de la compétition.
15. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, confirmer sa présence à la table de marque.
16. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
17. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
18. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu concerné(e)s).
19. Le temps minimum de repos entre 2 matches consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
20. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.
21. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
22. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
23. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.
24. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée **au 24 octobre 2023**. Le CPPH de la paire sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le **26 octobre 2023**.
25. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du **26 octobre 2023** devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
26. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de double ou de mixte peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) de son choix tout en respectant la hiérarchie des séries.
27. Compétition limitée à 220 badistes.
28. Le Badminton Loisirs et Villettois décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
29. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
30. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier.

BELLE COMPÉTITION A TOUS

Le Juge-Arbitre : M. Julien LAMERCERIE le 9 juin 2023